

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 059-6286/19/BM

**■ Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'opération "Relanternage pour embellissement du village et économie d'énergie" sur la commune de Cornillon-Confoux
MET 19/11500/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre de son programme de modernisation de l'éclairage public, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité réaliser une prestation de relanternage dans le centre du village de Cornillon-Confoux situé sur le territoire Istres-Ouest Provence.

Les ampoules énergivores de vieille génération en sodium seront remplacées progressivement par des leds dont la puissance d'énergie est diminuée de moitié.

Le remplacement des luminaires existants par des ampoules basse consommation concerne :

- la rue du Baou,
- la rue de l'horloge,
- la place du lavoir,
- la rue des Ferrages,
- la montée des aires,

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

- la route départementale 70 route de pont de Rhaud.

Le programme de travaux prévoit le remplacement de 38 lanternes et 26 mâts.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Partenariat Métropolitain » pour le financement des travaux de relanternage sur la commune de Cornillon-Confoux et à signer tous les documents y afférents.
Le coût prévisionnel est estimé à 49 728,00 euros H.T..

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département 13 «Partenariat Métropolitain»	70 %	34 809,60 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	14 918,40 euros
TOTAL	100 %	49 728,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-13/12/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° VOI 015-5283/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant la révision de l'opération 2018500300 rattachée au programme n° 175140 BP ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats spéciaux de territoires ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Relanternage pour embellissement du village et économie d'énergie » sur la commune de Cornillon-Confoux.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Département des Bouches-du-Rhône et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement à l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence 2019, chapitre 4581185003, nature 4581185003, code opération 2018500300.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, nature 1323, code opération 2018500300.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC